



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél : 010/45.41.06 - Fax : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT 1038770

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION

Date du contrôle : 31/05/2017 Scelle Belor : Placé	Rapport précédent : absent	Compteur GRD : 61475245 Code EAN : demandé mais non fourni	Index : 37582 9kWh Index : 17197 5kWh
Renseignements Belor Inspecteur : Frédéric MOMMART Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) :		Ordre de service : N°17149 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200 Type de lieux : Domestiques (art.86) Schéma des liaisons à la terre : TT (article 61 du R.G.I.E.)	
GSM : 0475/55.27.97 N° MME 16			

Renseignements d'identification
Propriétaire/demandeur/adresse @ Mme Cauilo Dalida loulouraf80@hotmail.com
Adresse de l'installation électrique contrôlée : Rue de la Ligne, 15 à 5140 Ligny
Lieux contrôlés : maison / rez / étages(s)
Installateur / adresse Néant / TVA / N° CI : Néant /

- Objet de la visite**
- Examen de conformité avant mise en service : Nouvelle art.270 Extension et modification art.270 Chantier art.270
 - Visite de contrôle périodique : installation existante / visite art. 271 / 271bis / 276 du R.G.I.E.
 - Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E.
 - Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : art.276bis descriptif à réaliser Existante art.271 / art.271bis
 - Visite de contrôle d'un lieu de travail sans BA4/BA5 : Nouvelle art.270 Installation existante art. 271 / 271bis du R.G.I.E.

Description générale
Fondations du bâtiment Avant 1.10.1981 / Installation électrique après 1.10.1981
Tension de service : Mono 230V 2 X 230V 3 X 230V 3 X 400V + N / Protection compteur : existante 25A
Colonne d'alimentation du tableau principal : 4x10 mm² / Différentiel général : 40A / 300mA / type : A
Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 14 / Type d'électrode de terre : Piquets

Contrôle par mesures
Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 0.74Ω CONFORME
Valeur du niveau d'isolement général : 27.1MΩ CONFORME
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : CONFORME

Contrôle visuel hors tension
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : CONFORME
Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe : CONFORME
Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : CONFORME
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : CONFORME
Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes : CONFORME
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : CONFORME

Contrôle visuel sous tension : Non contrôlé car installation hors tension
Contrôle du bouton test des différentiels : CONFORME
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : CONFORME

Contenu du rapport : Photos pour le dossier
Page 2 : Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions - Assurance QA -
Observations - Remarques : Ordre de service - Schémas électriques
Bâtiment - Locaux

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service. Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'inspecteur de l'organisme de contrôle agréé.
Toute modification ou extension doit être suivie d'un examen de conformité art.270 du RGIE

Le prochain contrôle est à effectuer avant le 31/05/2042 (art.271 du R.G.I.E.)
Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be

Signature de l'inspecteur : Nom de la personne présente sur place : Visa du GRD :
Ami à la propriétaire

Mommart